

La rentrée 2010 - 2011 du réseau de transport collectif départemental Penn ar bed



En présence de madame Chantal Simon-Guillou, 1ère Vice-présidente du Conseil Général, Présidente de la Commission Territoires et environnement

Sommaire

1. Les chiffres clefs du réseau Penn ar Bed (2009-2010)

2. Le bilan provisoire pour l'année 2009-2010

- La fidélisation de la clientèle
- Les scolaires

3. 2010-2011 : une année transitoire

4. La rentrée de septembre 2010

- Les modifications de la politique tarifaire
- Les partenariats entre le Conseil général et les communautés de communes
- Les arrêts de car : sécurisation et lisibilité
- Les scolaires



1- Les chiffres clefs du réseau de transport Pen ar bed 2009/2010

- **32,5 millions d'euros** pour le transport scolaire
 - dont **23 millions d'euros** pour le transports quotidien des élèves dans les cars de la Penn ar Bed
 - dont **4,5 millions d'euros** pour le transport des élèves handicapés
- **3,8 millions d'euros** (hors transport scolaire)
- **44** lignes régulières et **700** circuits spéciaux scolaires
- **24 900 élèves** transportés au quotidien
- **450** abris voyageurs
- **10 millions** voyages tous services confondus
- **+ de 600** véhicules
- **181%** d'augmentation de fréquentation en 5 ans

2- Bilan provisoire pour l'année 2009/2010 :



Depuis 2004, les usagers du réseau Penn-ar-Bed bénéficient de la nouvelle tarification à 2 € sur l'ensemble des 44 lignes (à l'exception du trajet Quimper - Brest).

La gamme tarifaire permet en outre de bénéficier de tarifs encore plus attractifs (carte 10 voyages à 14 €, abonnements mensuels, ...).

Pour la clientèle autre que scolaire, la hausse de fréquentation que connaît le réseau Penn Ar Bed depuis septembre 2004 se poursuit de façon aussi marquée.

Le volume global de voyages se chiffre à 1 451 000 pour l'année 2008/2009, alors qu'il était de 520 000 avant la mise en place de la tarification unique à 2 €, soit une **augmentation de 181 % en 5 ans** !

Le bilan de l'année 2009/2010 n'est pas encore définitif mais devrait avoisiner **1 500 000 voyages** confirmant ainsi, l'évolution de ces dernières années.

Le budget consacré par le Conseil général au réseau Penn-ar-Bed est de l'ordre de :

- **32,5 millions d'euros pour le transport scolaire**
- **3,8 millions d'euros pour le transport (hors transport scolaire)**, incluant principalement les compensations tarifaires versées aux transporteurs (différence entre le coût réel du transport et les recettes perçues auprès des usagers) mais aussi l'entretien des 450 abris voyageurs, la gestion des gares routières, la promotion du réseau, l'information voyageurs ainsi que les participations financières aux services de transport à la demande mis en œuvre en partenariat avec les communautés de communes.

• **une fidélisation de la clientèle qui se confirme :**

La clientèle continue de se fidéliser d'années en années avec environ 40 % des titres vendus à l'unité contre 47% en 2007/2008 et 66 % en 2004/2005.

Le report se fait essentiellement au niveau des **abonnements mensuels** et de **l'abonnement Transcool+** (l'abonnement Transcool+ permet pour un prix annuel attractif de 30 € de plus que l'abonnement scolaire habituel, permettant d'accéder de façon illimitée au réseau Penn Ar bed sauf ligne Quimper Brest).

Enfin, le **carnet de 10 tickets** reste toujours le titre le plus utilisé, il représente près de 20% des voyages.

- **les scolaires :32,5 millions d'euros**

L'organisation du transport scolaire est une compétence du Département. Cette compétence s'applique sur l'ensemble du territoire finistérien à l'exception des territoires urbains. * Elle ne se limite pas aux collèges et concerne tous les niveaux d'enseignement de la maternelle au lycée.

Le budget global de **32,5 millions d'euros** :

- **23 millions d'euros** pour les 24 900 élèves transportés quotidiennement dans nos cars en 2009/2010
- **4,5 millions d'euros** pour le transports des élèves handicapés
- **150 000 euros** pour les élèves utilisant le train
- Subventions donnés aux transports urbains
- ...

Alors que les effectifs des établissements scolaires du département étaient globalement stables dans le secondaire et en baisse dans le primaire à la rentrée 2009, l'utilisation des transports en commun continue d'augmenter de + de 3% en 2008/2009 et +1% en 2009/2010.

Par ailleurs, un certain nombre d'élèves (447 en 2009-2010) sont transportés quotidiennement par train et bénéficient d'une aide proportionnelle à l'abonnement SNCF représentant un coût annuel de **150 000 €** pour le Département.

En 2009/2010, le Conseil général a pris en charge les frais de transport de **622** élèves handicapés ce qui représente un **coût de l'ordre de 4.5 millions d'euros** pour la collectivité. Des mesures de rationalisation et d'organisation sont engagées afin d'optimiser les moyens en regroupant plusieurs élèves dans un même véhicule.



3- 2010-2011 : une année transitoire

Les contrats avec les entreprises de transport collectifs s'achèveront le **31 août 2011**. Nous entrons donc dans la dernière année avant la mise en œuvre de la nouvelle offre de transport collectif.

L'Assemblée Départementale le 24 juin 2010, a adopté sa nouvelle offre de transport, elle se caractérisera par :

- ⇒ Une définition réactualisée du réseau Penn-ar-Bed pour l'adapter aux nouveaux besoins des finistériens avec pour objectifs de :
 - permettre des liaisons rapides et directes entre les pôles urbains et pour les trajets domicile – travail ;
 - garantir une offre minimale de mobilité pour une desserte fine du territoire en s'appuyant sur le réseau scolaire ;
 - répondre aux principaux besoins de déplacements touristiques ;
- ⇒ Une implication des acteurs locaux (communautés de communes, communes,...) dans le développement d'une offre complémentaire dans la perspective de :
 - poursuivre le développement des partenariats avec les communautés de communes pour compléter le réseau armature ;
 - renforcer le rôle des organisateurs locaux dans les transports scolaires à destination de l'enseignement primaire ;
- ⇒ Une amélioration de la lisibilité du réseau et un accès facilité pour les usagers prévoyant notamment de :
 - mettre en place un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs ;
 - renforcer le contrôle de qualité du service ;
 - améliorer la lisibilité des fiches horaires, des points d'arrêts et des conditions d'achat des titres de transports ;
 - développer des communications ciblées ;

Ainsi, si l'année 2010-2011 s'annonce dans la continuité sur le plan organisationnel, elle mobilisera par ailleurs toutes les énergies pour assurer la réussite du projet relatif à la nouvelle offre de transport collectif dont la mise en œuvre est d'ores et déjà engagée, l'appel public à la concurrence ayant été lancé à la fin du mois de juillet 2010.

4 – La rentrée de septembre 2010 :

• Les Modifications de la politique tarifaire

L'Assemblée départementale, lors de sa séance du 28 janvier 2010, a délibéré sur :

- le principe d'une actualisation de la participation des familles au coût des transports scolaires, cette participation n'ayant pas évolué depuis 10 ans, et
- la création d'abonnements annuels sur le réseau Penn-ar-Bed

○ Actualisation des parts familiales pour les scolaires quotidiens subventionnés

.Les nouveaux tarifs applicables aux familles à compter de la rentrée scolaire de septembre 2010 sont les suivants :

- 1^{er} enfant transporté : 200 €
- 2^{ème} enfant transporté : 130 €
- 3^{ème} enfant transporté : 65 €
- 4^{ème} enfant : maintien de la gratuité

○ Modification de l'abonnement mensuel étudiant et création d'abonnements annuels classique et jeunes sur le réseau Penn-ar-Bed

L'abonnement mensuel étudiant est élargi à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans pour un montant inchangé de **32 €**

De plus, deux nouveaux abonnements sont créés afin de répondre aux demandes régulières de transports, pour les salariés comme pour les étudiants, selon les modalités suivantes :

- abonnement annuel jeunes** (toute personne de - 25 ans) : 320 €,
- abonnement annuel classique** (toute personne de + 25 ans) : 400 €

Ces abonnements donnent accès à l'ensemble du réseau (sauf ligne Quimper-Brest) ainsi qu'une correspondance gratuite sur les réseaux urbains de Brest Métropole Océane, Quimper-Communauté et Morlaix-Communauté.

Pour la ligne Quimper-Brest qui dispose d'une tarification en 3 sections, le principe tarifaire reste le même (prix de 10 abonnements mensuels).

• Les partenariats avec les Communautés de communes

Les partenariats en cours avec les Communautés de communes (Communauté de communes du Pays d'Iroise, Communauté de communes du Pays des Abers, Communauté de communes du Pays de Quimperlé, Communauté de communes de la Région de Pleyben, Communauté de communes de Haute Cornouaille, Communauté de communes du Pays Glazik) vont se poursuivre en 2010/2011..

- **Arrêts de cars – Sécurité et lisibilité**

L'étude de diagnostic de la sécurité et de l'accessibilité des points d'arrêts engagée fin 2009 se poursuivra en 2010/2011 et devrait être menée à son terme pour la fin du premier semestre 2011 en ce qui concerne les arrêts de lignes régulières.

Le renouvellement des poteaux d'arrêt de car, qui concerne également les arrêts de lignes régulières, a commencé dès la fin du mois d'août 2010 avec une première intervention sur le territoire de Brest Métropole Océane.

La pose en milieu urbain est assurée par une entreprise privée, en milieu péri-urbain et rural par les services du Conseil général (Agences Techniques Départementales). Le calendrier de réalisation est lié à l'avancement de l'étude diagnostic.

- **Les scolaires**

- **Ouverture d'un collège public à Plabennec**

L'ouverture d'un nouveau collège public à Plabennec est l'événement marquant de cette rentrée 2010. Les services de transports scolaires ont su s'adapter à cette nouvelle donne, en matière d'organisation des circuits mais aussi d'adaptation des horaires des établissements. Cette modification de l'organisation a été réalisée en concertation avec la Communauté de communes et la mairie de Plabennec)

- **Transports des élèves handicapés**

Le Département a passé, pour la rentrée 2010/2011, des conventions avec un certain nombre d'entreprises de taxis (plus de 200 signées à ce jour) avec incitation financière au regroupement d'élèves dans un même véhicule. Il s'agit d'une phase transitoire, l'objectif restant à terme une organisation des circuits par le Conseil général.

- **Prévention - Sécurité - Information**



Depuis de nombreuses années, le Conseil Général mène des **actions de sensibilisation** à la sécurité dans les collèges et les écoles avec le car pédagogique (campagne « cool le car »). Sont visés les élèves de CM1, CM2, 6° et 5°. Durant l'année scolaire 2009/2010, 38 interventions ont été programmées touchant 4500 élèves. Un film est diffusé à l'intérieur du car et les élèves reçoivent explications et conseils sur les bons comportements à adopter à la montée ou à la descente du car ainsi que pendant le trajet. Un exercice d'évacuation figure au programme. Ces actions se poursuivront en 2010/2011. De plus, les élèves se verront remettre un **gilet de haute visibilité** afin d'améliorer leur sécurité lors des cheminements entre leur domicile et le point d'arrêt, une campagne de sensibilisation sur le port du gilet étant par ailleurs programmée via, notamment, les panneaux d'affichage

des abris voyageurs.

Lors du trajet, la sécurité des élèves, mais bien entendu de tous les voyageurs transportés, demeure une préoccupation majeure du Conseil Général. La limite d'âge du matériel roulant a été fixée à 18 ans, mesure allant au-delà de la réglementation nationale qui n'impose aucune limite. De plus, le taux d'équipement en **ceintures de sécurité** augmente chaque année lors du

renouvellement des véhicules qui doivent obligatoirement en être équipé depuis le 1^{er} octobre 1999. Aujourd'hui, plus de 80 % du parc est équipé, l'objectif étant d'atteindre les 100 % dans le cadre des futurs contrats.

L'accompagnement des moins de 6 ans participe également à leur sécurité. Si la législation n'impose aucune obligation en la matière, le Conseil Général incite financièrement les organisateurs secondaires, en particulier les mairies, à prévoir un accompagnateur pour les plus petits (46 accompagnateurs financés en 2009/2010).

○ Informations

Enfin, le système d'information des familles et élèves par SMS, mis en œuvre en décembre 2009, a été particulièrement apprécié, en attestent les demandes complémentaires d'inscription en cours d'année. Ce service est reconduit pour cette nouvelle année, de même que la mise à jour en « temps réel » du site internet du Conseil général (www.cg29.fr) sur les conditions de circulation des cars.

www.viaoo29.fr

Numéro Azur :0810 810 029



Contact presse

Maud MORVAN

Conseil général du Finistère

02.98.76.25.93 / maud.morvan@cg29.fr